



Critères d'embauche des assistants de programme

Date de révision du document par le CA : AOÛT 2017

La liste des assistants de programme se fera par ancienneté. Puis, les critères seront appliqués en ordre du numéro 1 à 5. Dès qu'il y a un critère non respecté, l'assistant descend en bas de la liste.

Critères

1. Doit être patineur actif et membre de Patinage St-Bruno
2. Avoir 12 ans et plus au 1^{er} septembre.
3. Doit avoir réussi au minimum deux (2) tests préliminaires complets ou STAR 3
4. Doit s'être inscrit en ligne comme assistant de programme avant le début de la saison
5. Évaluation avec satisfaisant et + (s'il y a mention de points à améliorer l'assistant passe après les autres)
6. L'assistant doit avoir été ponctuel. (si ceci est un point à améliorer l'assistant passe après les autres).

Divers

- **Éligibilité au numéro des assistants de programme pour le spectacle de fin de saison :**
L'assistant de programme doit avoir donné un minimum de 6 heures d'enseignement pour participer au numéro.
- **Costume d'assistant :**
Remplir et signer le contrat en début de saison sinon cela considérer comme un point à améliorer sur l'évaluation.
- **Feuille de temps :**
L'assistant de programme doit signer la feuille de présences vis-à-vis son nom à tous les cours. Dans le cas d'un remplacement, doit écrire son nom clairement et signer sur la ligne de l'assistant qui a été remplacé.
- **Remplaçants :**
Seulement les noms des personnes sur la liste d'assistants peuvent être assistants et remplacer un collègue. Toute personne désirant seulement être remplaçant est soumise aux mêmes critères d'embauche que les assistants réguliers.
- **Formation :**
L'assistant se doit d'assister à la formation donnée par le Club pour ses deux premières années à titre d'assistant. Si la formation n'est pas suivie, le candidat se retrouve au bas de la liste et ne sera sollicité au besoin.
- **Bénévolat:**
L'assistant se doit de faire 20 heures de bénévolat ** avant de pouvoir recevoir une bourse pour le temps effectué comme assistant de programme.

** 10 heures sont demandées aux assistants de programme de 18 ans et plus.